

ARRETE MUNICIPAL n° 20250723-327

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Département de la Corrèze
République Française

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Concours de pétanque et soirée fête champion	
Date	Le samedi 26 juillet 2025 de 12h30 à 02h00	
Lieu	Boulodrome de la Jaloustre	
Demandeur	Mr PAUPARD Yves – Président de Pétanque Loisirs Ussellois	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 23 juillet 2025 par Mr PAUPARD Yves – Président de Pétanque Loisirs Ussellois

Arrête,

Article 1 : Mr PAUPARD Yves – Président de Pétanque Loisirs Ussellois **est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le samedi 26 juillet 2025 de 12h30 à 02h00, au boulodrome de la Jaloustre à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr PAUPARD Yves – président de pétanques loisirs Ussellois ;

Fait à Ussel, le 23 juillet 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,



Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 12 4 JUL. 2025

Notification le :